



Charte de la vie nocturne

COMPRENDRE

Contexte et enjeux

Une fois la nuit tombée, la ville change de visage, les lieux pratiqués le jour varient de ceux expérimentés la nuit. Les flux se déplacent des quartiers de bureaux vers les quartiers d'habitations et les lieux récréatifs bars, restaurants, espaces culturels ...

Aujourd'hui, ces pratiques sont beaucoup plus répandues qu'il y a 50 ans. A titre comparatif, 37% des français en 1973 déclarent ne jamais sortir le soir, ils ne sont plus que 18% en 2008.

L'offre d'activités nocturnes a largement augmenté repoussant encore les limites de la nuit et créant parfois des quartiers spécifiques en centre-ville autour de ces pratiques.

De nombreuses villes se sont emparées de la question du **tourisme nocturne**. Pour certains voyageurs, cette temporalité est un élément essentiel dans le choix d'une destination. Par exemple, la ville de Rennes organise des visites insolites et uniques avec un guide dans cette ambiance particulière.

Hors des métropoles, la question des nuisances sonores se pose aussi. La simple présence de terrasses de restaurants ou de cafés en centre-ville créent un climat de tension avec les habitants.

Objectifs généraux

1. **Concilier les différents usages pour désamorcer les risques de conflits**
2. **Co-construire le projet**
3. **Accompagner les territoires pour créer des documents de bonnes pratiques nocturnes**
4. **Répondre aux besoins de mobilité**

AGIR

Atout France, depuis 2014 a été mandatée par le ministère des affaires étrangères pour communiquer à l'international sur les nuits françaises afin de développer leur attractivité mais aussi mettre en œuvre des actions, avec les collectivités comme créer des lieux de fêtes, étendre la circulation des transports en commun, accroître l'amplitude horaire des musées ; des spectacles nocturnes, des marchés de nuits, ... ou encore accompagner des politiques innovantes en termes d'éclairage public.

L'ensemble de ces actions, accompagné du désir accru des français et des touristes étrangers pour les activités nocturnes tend à créer des conflits entre usagers et riverains. Des associations telles que « Vivre en ville » regroupe en France et en Europe des associations de riverains qui ne supportent plus le désordre nocturne. Devant ces constats, de nombreux grands centres urbains ont fait le choix de créer des chartes nocturnes afin d'encadrer les pratiques des établissements de nuit et sensibiliser les usagers pour définir les horaires d'ouverture, prévenir les troubles à l'ordre public ...

Pour concilier les différents usages de la nuit il faut :

- Créer un climat de sérénité
- Faire du lien entre les différents acteurs de la vie nocturne
- Mettre en œuvre une prévention

Afin d'apporter des réponses aux collectivités, une Plateforme nationale de la vie nocturne a été créée en 2017. Elle permet une réflexion entre techniciens, collectivités, Etat, experts, citoyens et étudiants qui mène à des clés d'analyses et de stratégies pour les territoires à l'échelle européenne.

Le collectif Sab'ouge créé aux Sables d'Olonne, lutte pour maintenir les activités culturelles, les concerts et les soirées d'animations dans la commune. Pour cela, des discussions ont été menées avec la ville et la sous-préfecture pour créer un cadre adapté. Après une saison, grâce à une feuille de route précise définissant des horaires et des amplitudes à respecter, ainsi que des déclarations au préalable à effectuer, le climat semble apaisé.

Rennes

La charte rennaise de la vie nocturne

Rennes est une ville de 214 000 habitants dont près de la moitié sont des étudiants et lycéens. Ces derniers migrent depuis les différents campus du nord et de l'ouest de la ville vers la rue Saint Michel dans le centre historique où l'on trouve de nombreux bars et restaurants animés. Le centre-ville reste un cœur attractif, dynamisé par de grands projets tels que la ligne LGV, la seconde ligne de métro ou le palais des congrès. La vie nocturne est très animée, on ne dénombre pas moins de 400 bars, 40 établissements de nuit, 380 restaurants, 25 salles de concert ou de théâtre. La culture festive rennaise fait partie de l'identité de la ville, riche également d'un patrimoine à préserver et à valoriser. La municipalité s'est engagée depuis 2004 sur la volonté de concilier de manière apaisée les usages – et les usagers – du centre-ville autour d'une charte.

Une première version est adoptée en 2009 pour répondre à la nécessité de faire cohabiter les usages entre ceux qui dorment, ceux qui travaillent et ceux qui sortent. Elle était prioritairement axée sur la sécurité et la santé.

Une démarche d'actualisation en concertation avec les acteurs de la nuit, a été lancée en avril 2015. Les objectifs étaient de prendre en compte la nuit dans toutes ses dimensions : attractivité touristique, transports, culture, commerce, tranquillité, respect de l'environnement, santé... et d'en avoir une vision partagée en travaillant en concertation avec les acteurs de la vie nocturne : habitants, professionnels et associatifs.

Quatre groupes de travail thématiques se sont réunis pendant une année pour permettre les échanges, partager les constats et identifier des pistes de travail entrées sous forme d'engagements dans la Charte.

Avec son slogan «*Passons la nuit ensemble*», la Charte est un document partenarial. Elle s'articule autour de trois enjeux : favoriser le partage des espaces de vie nocturne, prévenir les risques en amont et développer l'attractivité de la vie nocturne rennaise.

Elle a été adoptée par le Conseil Municipal en mai 2016 qui a créé un Conseil de la Nuit pour l'animer et décliner concrètement les engagements pris par les acteurs.

Durant l'écriture de la Charte, la Ville a recruté une chargée de mission «*Vie nocturne pour la coordination et l'animation du projet*». Un portage politique fort et un comité de suivi pour la validation des orientations ont été mis en place tout au long du projet. Des groupes de travail participatifs avec les habitants et les acteurs, co-animés par les services de la collectivité, ont également été créés.

Depuis l'adoption de la Charte, des groupes de travail du Conseil de la Nuit se réunissent régulièrement : une commission de conciliation établissement nocturne / riverains ; un groupe de travail santé et tranquillité sur l'espace public la nuit ; un groupe de travail sur la prévention et la réduction des conduites à risques en milieu festif ; une assemblée plénière annuelle. La dynamique de participation des acteurs engagée lors de l'écriture de la Charte est maintenue à travers les instances du Conseil de la Nuit.



EN BREF

MAITRE D'OUVRAGE

Ville de Rennes - Direction Action Territoriale Tranquillité Publique

DURÉE DU PROJET

Permanent

PARTENAIRES

Acteurs de la vie nocturne

LE PLUS

- L'interconnaissance et la coordination des acteurs.
- Les retombées positives sur le terrain

COÛT GLOBAL

Pas de coût de fonctionnement hormis le personnel et le financement des projets menés ou expérimentés

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://metropole.rennes.fr/le-conseil-de-la-nuit>
https://metropole.rennes.fr/sites/default/files/file-PolPub/Plaqueette_Charte_vie_nocturne_definitive_0.pdf
<https://www.vienocturne.org/>
<https://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/quels-services-publics-la-nuit/>

CONTACTS

Direction Action Territoriale Tranquillité Publique – Ville de Rennes :
dattp@ville-rennes.fr
02.23.62.22.15

PUBLICATION MAI 2023

Auteurs :

Recto : Sites & Cités Remarquable de France.

Verso : Luc Gwiazdzinski

Credit photo :



Soutenu par

